Vol. XXXI | Saint-Boniface, Manitoba, 3 Septembre 1902. | No. 42

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.....$1,00 par année
Etranger (compris le port)......2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente.......8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

AU FORT FRANCES

20 Août 1902.

Dimanche dernier, le 17 août, nous recevions la visite de M. le curé de Ste. Anne, qui, après vingt-huit ans, revoyait avec bonheur les missions du district du lac La Pluie, que jadis il a visitées pendant trois années consécutives,

Après une messe basse, dite par le bon Père Allard, M. le curé de Saint Anne accompagné de son confrère de collège et de séminaire, monté sur un solide canot d'écorce, partait pour la Réserve Indienne, située à trois milles du Fort Frances, dont le site est tout à fait pittoresque et par la beauté de la rivière La Pluie et par la magnifique chute dont les eaux, en tombant de trent cinq pieds de hauteur, présentent un spectacle tout à fait grandiose.

La journée s'annoncait splendide, une légère brisé tempérait les ardeurs du soleil. Notre embarcation, montée par deux solides et robustes rameurs, glisse sur les eaux. Nous voyons défiler devant nous de jolies habitations perdues dans un nid de verdure, et nous admirons, de chaque coté de la rivière, de beaux arbres dont le feuillage se mire dans l'onde limpide; de loin, nous entendons le bruit des rapides, à l'endroit où la rivère La Pluie prend ses eaux dans le lac du même nom.

Après les avoir franchis, nous saluons, perchée sur un rocher, la jolie Chapelle de la Réserve, dont la cloche invite les Indiens à se rendre à l'office Divin.

Toute la population, en habit de fête, nous attend à la porte de l'Eglise et à 11h. la cloche tinte une dernière fois et l'harmonium annonce que le St Sacrifice de la messe va commencer.

On chante la messe du second ton avec une justesse et un entrain vraiment remarquables. Les voix de femmes, alternant avec celles des hommes, produisent un effet agréable.

A l'Evangile, le bon Père Allard, après avoir fait les annonces et donné des avis, fait le sermon en langue sauteuse. Quelle attention, quel silence, quel respect à entendre la parole de Dieu de la part de ces Indiens et de ces bons métis. C'était vraiment un spectacle édifiant et bien propre à élever l'esprit et le coeur vers Dieu, Créateur de tant de beautés naturelles; car, de cette chapelle, édifiée sur un rocher, par la grande porte non seulement nous entendions le bruit léger de la vague, mais nous pouvions contempler cette magnifique et vaste nappe d'eau, sur laquelle se réflétaient les rayons du soleil brillant, un ciel pur et sans nuage.

Après la messe, nous allons prendre le diner dans une famille de la Réserve, et l'après-midi, au lieu des vêpres, Mr le cure de Sainte-Anne érige le chemin de la Croix, et le Père Allard lit et dit les prières en langue sauteuse. La visite de ces missions Indienne nous fait mieux comprendre l'excellence de l'œuvre de la Propagation de la Foi et le dévouement des missionaires qui, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, abandonnent tout ce que le coeur a de plus cher après Dieu sur la terre et vont s'ensevelir dans la solitude et l'isolement pour faire connaitre, servir et aimer le bon Dieu.

En les voyant à l'œuvre avec ce zèle, ce courage, ce dévouement, cette persévérance qu'aucun obstacle, aucun travail, aucune fatigue n'arrête et ne décourage, on aime à dire avec l'Esprit-Saint: "Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui évangélisent la paix, et avec elle, les bienfaits et les biens qui fortifient et consolent le cœur." Telles étaient les pensées qui venaient à l'esprit en entendant parler daus cette humble chapelle le bon Père Allard.

Depuis trente six ans qu'il est arrivé dans le pays, après avoir rempli les charges les plus importantes soit comme vicaire-général, soit comme administrateur de l'Archidiocèse, où l'on a pu admirer les qualités de son cœur, et celles d'un esprit tout à fait juste et pondéré, d'un jugement droit et d'une bonté qui lui a gagné l'estime et l'affection du clergé; à l'âge où l'on pense naturellement à prendre le repos, il est allé s'ensevelir dans les solitudes du vaste district du Lac La Pluie et se dévouer à la tâche ingrate, et jusqu'à ce jour presque stérile, de convertir ces pauvres sauteux, encore enchaînés à leurs divinités païennes et à la grande médecine qui, d'après sa nature, ses principes, ses adjurations, ressemble beaucoup à la franmaçonnerie de nos sauvages modernes et soit disant civilisés.

Il faut espérer que l'heure de la miséricorde divine va bientôt sonner pour ce peuple sourd et rebelle à la parole de nos missionnaires. Avec les écoles industrielles, sous la direction de nos admirables Sœurs de la Charité, la jeunesse sauteuse apprendra à connaitre Dieu et se fera missionnaire parmi les vieilles *souches*, comme le faisait remarquer un bon sauvage.

Espérons que le bon Dieu donnera au bon Père Allard, et à ses dévoués collaborateurs, dans ces vastes districts de l'Est, la seule récompense qu'ils convoitent, de voir cette partie de la vigne du Seigneur embrasser la vérité catholique. C'est cette quasi stérilité qui faisait, il y a plus de trente quatre ans, verser des larmes au cœur si éminemment apostolique de Mgr. Taché; dans sa profonde humilité, il se regardait comme un obstacle à la conversion du peuple sauteux.

Le bon et dévoué Père Allard, qui, malgré ses soixante cinq ans, et des infirmités qui minent sa constitution, possède toutes les qualités pour attirer et convertir les sauvages, car il est doué de cette douceur et de cette bonté et de cette patience si nécessaires pour traiter avec ces grands enfants des bois et des lacs. Il parle la langue sauteuse avec une facilité et une diction remarquable et en possède l'accent, qui est si difficile à acquérir. Il a tellement gagné la confiance des Indiens que ceux-ci sollicitent toujours, sa présence quand il s'agit pour eux d'affaires importantes.

Dans ce vaste district travaille de concert avec lui un autre missionnaire, le Révd P. St-Amant Depuis sept ans, ce prêtre dévoué et zèlé, a parcouru en canot d'écorce, qu'il manie avec une habilité que les indiens même admirent, les rivières, les lacs pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Depuis trois ans il a bâti une chapelle sur les bords enchanteurs de la rivière La Pluie près de l'embouchure de la rivière aux Pins. Autour de cette humble chapelle, à la voix de la cloche, sont venues se grouper environ quarante familles canadiennes, qui se préparent à construire une école catholique séparée. Il y a de l'espace et de bonnes terres pour plusieurs paroisses. Le Rev. P. St-Amant, tout en travaillant au bien spirituel de son troupeau, ne néglige point le temporel et sait manier la pioche, la hache et le rabot.

A l'honneur de ces deux missionnaires, leurs chapelles et tout ce qui se rattache au culte divin, sont d'une propreté remarquable; et comme le faisait remarquer un touriste, on soupçonnerait ici la main d'une religieuse. Quiconque aime à contempler la belle nature, voir de beaux sites, des forêts immenses, de belles rivières, des torrents impétueux qui emportent votre embarcation avec une rapidité vertigineuse, des rapides, où les vagues s'entre choquent et bouillonnent, des iles qui apparaissent dans le lointain, comme des corbeilles de verdure, des poissons sautillant devant votre canot et vous invitant à leur jeter l'ham çon perfide, des canards s'abritant et se cachant dans les longs joncs des baies, celui-là peut se diriger vers le Fort Frances et le district du lac La Pluie où il pourra admirer les œuvres de Dieu dans toute leur beauté primitive. S'il les contemple avec les yeux d'un chrétien éclairé, il reviendra le cœur plein d'amour pour ce Dieu si bon et si puissant qui a crée tant d'œuvres admirables pour réjouir l'oeil et le coeur de l'homme durant les jours de son exil ici bas. Il reviendra plein d'admiration pour ces dévoués missionaires qui travaillent dans cet immense district de l'Est à gagner des âmes à Jésus Christ, et de zèle pour l'œuvre si admirable de la Propagation de la Foi.

Lorsque le dimanche soir, 17 Aout, solennité de l'Assomption de la Sainte Vierge, et fête patronale du bon Père Allard, St Joachim, par un temps calme et délicieux assis à la pince du canot, qui descendait avec une rapidité vertigineuse le rapide près duquel la Rivière La Pluie, prend sa source, le passé avec ses souvenirs touchants surgit à mon esprit. Ici, il y a 84 ans, quatre-vingt-quatre ans ont passé Mgr. Provencher et M. Dumoulin, plus tard Mgr Taché, alors le Frère Taché, le Père Aubert, les admirables Srs de la Charité, Mgr Laflèche, M. Thibault, ainsi que tous les autres prêtres allant se dévouer et se consumer pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, dans ces régions alors pres-qu'inconnues.

Ici ont également passé les bourgeois des deux riches compagnies se disputant les riches fourrures des pauvres Indiens; ici ont retenti les échos des chansons des voyageurs canadiens des pays d'en haut, usant leur santé au service des deux avides compagnies. Ces bourgeois, qui ne pensaient qu'à s'enrichir, souvent au détriment et à l'abrutissement des sauvages à qui ils donnaient l'eau de feu; le nom de ces bourgeois est tombé dans un oubli complet et, pour plusieurs, dans le mépris; tandis que les noms de ces missionnaires de la vérité Catholique qui sont venus dans ce lointain Nord-Ouest évangéliser les naturels du pays et rappeler aux Canadiens et à leurs descendants leurs devoirs souvent oubliés, tandis que les noms de ces hommes de foi, de dévouement et de sacrifice sont bénis et seront toujours en bénédiction. On évoque leurs noms avec respect; leur mémoire se transmettra de génération en génération, "In memoria æterna erit justus," parcequ'ils ont travaillé, combattu et se sont dévoués à la canse immortelle de la religion Catholique.

FETE DU TRAVAIL

Lundi dernier était la Fête du Travail. C'était congé civique par tout le Canada.

La procession, qui se fait tous les ans à Winnipeg et où l'on voit parader les corps et métiers, a été plus belle que jamais; c'était réellement imposant. La procession était longue et bien dirigée. Tous les métiers avaient leurs chars allégoriques.

La foule, massée sur le long du parcours ou dans fenêtres des édifices, était énorme. Nous avons remarqué avec plaisir que MM. Lamontagne et Couture, les deux briquetiers bien connus de Saint Boniface, étaient bien représentés dans la parade.

Dans l'après-midi, il y a eu divers amusements dans les parcs publics. Notre Club de baseball s'est mesuré dans l'après-midi contre le club "Union" et a remporté la victoire par deux points. Nous lui en offrons nos meilleures félicitations.

Ville de Saint - Boniface

Promulgation de divers reglements de la Ville de Saint-Boniface

Avis est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés:

No. 164, règlement concernant les améliorations locales dans la Ville.

No. 168, règlement concernant la construction des égoûts en général.

No. 169, règlement pour assurer la condition sanitaire des édifices

No. 172, règlement pour autoriser la création d'une dette de $2100 00 pour la construction d'un égoût sur la rue Dumoulin depuis la Rivière Rouge jusqu'à la rue St. Joseph.

No. 179, règlement pourvoyant à la fermeture des magasins à heure fixe.

No. 182, règlement pour imposer une taxe ou licence sur les cirques, ménageries etc:

Divers règlements créant des dettes pour la construction de trottoirs dans la ville comme suit:

No. du Règlement.	Location des ouvrages.	Montant de la dette
184	Sur la rue Dumoulin, côté Sud, depuis la rue Saint-Joseph jusqu'à l'Hôtel de Ville	$123.42
185	Sur la rue LaVerandrye, côté Sud, depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue du Collège	$289,56
186	Sur la rue Marion côté sud, depuis l'Avenue Taché jusqu'au chemin Ste. Marie	$294,36
187	Sur la rue Marion côté Nord, depuis l'Avenue Taché jusqu'au chemin Ste-Marie	$281.35
188	Sur la rue Horace, côté nord, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph	$.05,[illegible]
189	Sur l'Avenue Tache côté Est depuis la rue Marion jusqu'au chemin Ste Marie et ensuite sur le chemin Ste Marie côté sud-ouest jusqu'au Bloc D. plan 386	$[illegible],81
190	Sur la rue St. Joseph, côté Ouest, depuis la rue Dumoulin jusqu'à l'Avenue Provencher	$[illegible]9 76

No. 191 Règlement pour consolider les règlements No. 184 à 190 et pour émettre une débenture de $2086,34.

No. 195 créant une dette de $6916.00 pour la construction d'un égoût sur l'Avenue Taché depuis la rue Dumoulin jusqu'à l'Avenue Provencher et ensuite sur la rue Provencher depuis l'avenue Tache jusqu'à la rue Thibault.

No. 196, créant une dette de $6562.00 pour la construction d'un égoût sur l'Avenue Taché depuis la rue Dumoulin jusqu'à la rue Notre-Dame et ensuite sur la rue Notre-Dame, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue Thibault.

No. 197 créant une dette de $2330.00 pour la construction d'un égoût sur la rue Dumoulin depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue Saint-Jean-Baptiste.

No 198 à l'effet de consolider les règlements 195, 196, 197, et d'émettre des débentures au mo. tant de $15848 00.

No. 199, créant une dette de $15,000 pour établir un système d'éclairage électrique.

No 200 créant une dette de $100.000 pour un système d'aqueduc dans la Ville.

No. 201 pour permettre la jonction d'un drain privé au coin des rues Masson et Messager avec l'egout de l Avenue Provencher.

No. 202 autorisant la soumission au vote des contribuables du règlement No. 9 de l'arrondissement scolaire de Saint Boniface, (No. 1188) créant une dette de $4000 pour l'établissement d'une nouvelle école dans le quartier No. 4.

No. 203 pour amender le règlement No. 11 de la Ville de Saint-Boniface donnant à la Winnipeg Electric Street Railway Company le droit de construire et mettre en opération ses lignes de chemins de fer électrique avec aussi des usines pour pouvoir et éclairage électrique, pendant trente ans, à certaines conditions y mentionnées.

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements, ou aucun d'eux, en tout ou en partie, devra faire une demande à cet effet à un juge de la cour du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant 3 semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba," autrement sa demande ne pourra être entendue.

Saint-Boniface, 27 août, 1902.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Le Manitoba.

Mercredi 3 Septembre 1902

L'Ouverture des Classes

Au moment où s'ouvrent les écoles, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits d'un superbe discours fait devant une convention d'institutrices à Québec, par l'honorable M. de LaBruère, le digne surintendant de l'Instruction Publique dans la vieille province catholique arrosée par le grand fleuve Saint-Laurent.

L'honorable M. de LaBruère indique à grands traits, mais d'une main sûre, ce que doit être une école catholique et quel esprit doit animer l'instituteur ou l'institutrice. Ce discours est d'un savant et d'un chrétien; on le lira avec intérêt et profit:

" Permettez moi, mesdames et mesdemoiselles, de profiter de cette séance d'ouverture pour attirer spécialement votre attention, non pas sur la lettre, mais sur l'esprit de la législation scolaire de notre province. Cette législation est exceptionnelle; de toutes les provinces de la Confédération, la nôtre est la seule où l'Instruction publique est soustraite aux influences de la politique et où la plus grande liberté est laissée aux différentes dénominations religieuses de régir les écoles suivant leur croyance.

On a d'abord placé à la tête de notre système d'éducation le Conseil de l'Instruction publique qui se compose de deux comités, l'un catholique, l'autre protestant. La direction de l'Instruction publique est confiée à un surintendant qui se tient à l'écart des partis politiques et doit se conformer, comme le stipule la loi, aux instructions qui lui sont données par les comités du conseil.

Puis, on a permis à tout père de famille appartenant à une minorité religieuse de jouir des privilèges qui lui sont garantis par la constitution, et c'est ainsi que dans notre province règne la concorde la plus parfaite.

Par ces dispositions législatives, les auteurs de la loi ont voulu proclamer le principe que concéder à l'Etat le monopole de l'enseignement serait porter atteinte au droit du père de famille sur son enfant.

Vous devez vous pénétrer de l'idée qu'à l'école vous remplacez les parents et vous puiserez dans cette grandeur du rôle que vous êtes applées à jouer, une force propre à soutenir votre courage et un dévouement capable de produire les effets les plus bienfaisants sur l'esprit et le coeur de vos élèves.

Votre tâche ne consiste donc pas seulement à enseigner les matières du progaamme d'études, elle a une portée beaucoup plus haute. Il est de votre devoir de surveiller les enfants comme le ferait une mère, de façonner leur caractère, de leur inspirer l'esprit de travail, enfin de compléter leur éducation domestique en leur donnant l'exemple des bonnes manières. Et, comme la religion doit être la base de l'éducation, vous devrez leur apprendre à l'aimer et à la pratiquer.

Vous ne devez pas non plus vous désintéresser de ce qui se passe en Europe et ailleurs, dans le champ de l'éducation. Vous savez qu'il se fait une lutte de géants pour soustraire l'enfant à la douce influence de la famille. Les sociétés secrètes s'agitent et demandent que l'enseignement soit purement naturel et que les écoles soient dirigées dans le sens des opinions des gouvernements de l'époque. En un mot, on veut, pour me servir de l'expression reçue, laïciser la morale, l'éducation, la sciences, même les hopitaux, c'est-à-dire, chasser Dieu de la société.

En effet, un chef de la Commune disait: " Laiciser, c'est biffer Dieu."

Un autre libre penseur, Paul Bert, disait aussi: "La laicité de l'enseignement consiste à exclure l'Eglise."

Chez le peuple canadien français, fort heureusement, ces idées anti religieuses ont été combattues jusqu'à présent avec succès. Les papes Pie IX et Léon XIII s'étant élevés dans leurs encycliques contre ceux qui veulent s'emparer de l'éducation de la jeunesse au profit du rationalisme ou de la libre pensée, la voix du Souverain Pontife a été entendue, et les principes qui doivent servir de fondement à la bonne éducation du peuple trouveront naturellement leur protection dans la constitution du conseil de l'Instruction publique de notre province dont font partie les membres de l'épiscopat.

Vous me direz peut-être: Que pouvons-nous faire dans nos écoles pour endiguer le courant des doctrines malsaines? Plus, répondrai-je, qu'on serait porté à le croire. Si, comme je le pense, vous êtes convaincues que c'est l'idée religieuse qui fait l'homme, que c'est elle qui soutient les peuples, vous saurez alors que l'éducation ne consiste pas seulement à lire ou à étudier les langues, mais qu'elle consiste avant tout dans la discipline morale de l'esprit et du cœur. Sans entrer dans des énoncés de principes ou des aperçus historiques que de jeunes élèves ne comprendraient pas, vous devez néanmoins donner à votre enseignement une orientation propre à faire marcher l'enfant dans une voie qui, lorsqu'il sera devenu grand, fera de lui un chrétien convaincu.

Donc, ce que je proclame ici, c'est la nécessité dans nos écoles de l'enseignement chrétien en opposition à la neutralité scolaire, qui n'est au fonds que la contre partie du christianisme et l'ennemi reconnu de l'école catholique.

Passant à un autre ordre d'idées, permettez moi de dire qu'en apprenant à vos élèves les devoirs qu'ils ont à remplir envers Dieu et envers leurs parents, il est une chose, entre autres, dont il importe grandement de leur parler.

Vous êtes appelées pour la plupart à faire l'école à la campagne, à des enfants qui se destinent à la culture de la terre. N'hésitez pas à les entretenir de temps à autre, en classe et même hors la classe, de l'indépendante carrière du cultivateur et de relever à leurs yeux l'importance de l'agriculture. Vous connaissez ce mouvement, qui, chaque année, fait abandonner à nombre de jeunes gens la terre paternelle pour aller travailler dans les villes ou à l'étranger, espérant trouver plus de confort et de contentement. Je considère que dans vos conversations avec vos élèves, il serait utile de leur donner le sage conseil de se livrer à l'agriculture et de ne point penser à délaisser la campagne, où l'on vit si heureux au milieu de sa famille et de ses amis, ni de désirer le séjour des villes où l'on ne recueille souvent que mécomptes et déboires.

Ces enseignements ne sont point indiqués dans les programmes scolaires; mais vous ne feriez que les rendre plus efficaces en donnant à vos élèves des conseils en rapport avec la position qu'occupent leurs familles et susceptibles de les attacher davantage au sol.

C'est sur la classe rurale encore plus que sur la classe urbaine que repose le fondement de notre nationalité Si l'air qu'on respire à la campagne est plus vivifiant parcequ'il est plus grand, l'atmosphère morale y est plus pure, et quoique nos villes aient produit des hommes distingués, il est digne de remarque que la plupart de ceux qui ont fait l'ornement du clergé, de la magistrature ou de l'arène politique dans notre pays ont vu le jour au sein de nos campagnes, dans nos familles de cultivateurs.

Vous, mesdames et mesdemoiselles, vous avez à instruire la jeunesse du pays, vous êtes en mesure d'exercer une influence salutaire sur vos élèves, filles et garçons, qui sont destinés par la Providence à devenir les pères et les mères de famille, sur la foi religieuse et le caractère élevé desquels s'appuie l'avenir de notre peuple.

A vous de bien comprendre toute l'étendue de votre mission et toute l'importance de vos fonctions. Quand bien même vous n'auriez l'intention de rester que peu d'années dans la carrière de l'enseignement, soyez dévouées à votre œuvre comme si vous deviez l'exercer toute votre vie. Soyez actives, studieuses, fermes et douces à la fois et, polies, toujours. Les familles dont vous instruirez les enfants auront raison de compter sur votre dévouement et vos aptitudes; votre excellente conduite et votre zèle vous mériteront, soyez en sûres, le respect des paroisses où vous demeurerez et l'affection de vos élèves.

TIRAILLEMENTS D'ESTOMAC

Pour ramener l'estomac à son état normal, employez les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez La Cie Medicale Franco-Coloniale, Montreal.

MGR DECELLES

Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, est arrivé à Saint Boniface vendredi dernier. Sa Grandeur a chanté la grande messe, dimanche, à la cathédrale. A l'issue de l'office Mgr l'Archevêque a présenté ses hommages au distingué prélat; il l'a remercié en son nom, et au nom du clergé et des fidèles, de ce voyage au Manitoba. Son Honneur le Maire Royal a présenté les hommages de la ville à Mgr Decelles en ces termes;

A Sa Grandeur Monseigneur Maxime Decelles, de Saint-Hyacinthe.

MONSEIGNEUR,

Le passage d'un prince de l'Eglise dans la Métropole Française de l'Ouest Canadien est toujours un événement remarquable pour nous. Aussi, nous avons tenu, Monseigneur, de vous souhaiter la bienvenue, de vous dire combien nous sommes honorés de votre visite, et de vous exprimer notre admiration profonde, ainsi que notre respect pour votre personne.

Le Diocèse de Saint Hyacinthe, que vous dirigez avec tant de sagesse, n'est pas étranger à la population catholique et française du Manitoba. Ce que votre Grandeur a fait pour nous dans l'oeuvre de la colonisation nous attache par un lien de reconnaissance à votre diocèse. Saint-Hyacinthe, de La Salle fait aujourd'hui l'orgueil de ses fondateurs, de ses dévoués et courageux prêtres qui n'ont cessé de veiller sur les intérêts spirituels des braves cultivateurs, pionniers qui sont venus, les premiers, au prix de de grands sacrifices, prendre possesion de notre sol.

Un autre lien nous attache à votre Grandeur. Non seulement heureux de nous aider dans l'œuvre de la colonisation, vous ne nous avez pas oublié dans l'oeuvre si importante de l'éducation. Le premier essaim de de la Congrégation de Saint-Joseph, qui a pris naissance dans votre diocèse, s'est dirigé avec votre permission, il y a un an seulement, vers le Manitoba, pour y venir se consacrer à l'enseignement primaire. La paroisse de Lorette qui, la première, a eu l'honneur de voir arriver ces bonnes soeurs, n'a, nous en sommes certains, que de la reconnaissance à offrir à votre Grandeur, et les citoyens de la ville de Saint-Boniface vous sont reconnaissants pour vos sacrifices à l'éducation de jeunesse de Manitoba.

Veuillez agréer, Monseigneur l'assurance de notre profond respect.

Les Citoyens de Saint-Boniface, par

C. H. ROYAL, MAIRE.

Saint-Boniface, le 31 Aout 1902

Mgr Decelles fit un très sympathique discours de réponse, au cours duquel il prononça à notre égard des paroles pleines de bienveillance et d'encouragement. Sa Grandeur a foi dans la justice des causes pour lesquelles les catholiques de Manitoba luttent depuis longtemps et il est convaincu que le triomphe définitif sera de notre côté.

Dans l'après midi, il y a eu réception au couvent de Saint-Boniface. L'Ecole Industrielle a eu aussi l'honneur de la visite de Mgr. Decelles.

Sa Grandeur est en ce moment à La Salle.

En corrompant les nerfs avec de l'opium vous arrêteriez peut-être une toux mais l'inflammation ira de mal en pis. Allen's Lung Balsam (Baume d'Allen) qui ne contient pas d'opium atteint le germe de la maladie et guérit les affections fortement enracinées de la gorge et des poumons.

M. E. J. P. BURON

Notre ami, M. Edmond J. P. Buron, qui a passé deux années à l'Ecole Normale de Paris, est arrivé à Saint-Boniface lundi dernier, en visite de quelques jours dans sa famille. M. Buron retournera à Paris en Octobre prochain et fera d'ici là un voyage à la Colombie Anglaise. Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Buron. qui paraissait en santé excellente et s'est déclaré très heureux de revoir sa famille, ses amis et son pays.

Les immenses pins du Canada fournissent la base pour faire ce remède sans égal contre les toux et rhumes, Pyny-Balsam. Il guérit promptement et certainement. Chez tous les pharmaciens 25c Fait par les propriétaires de Perry Davis' Pain-Killer. 5

MARIAGES

Lundi matin, à la cathédrale, M. Henri Collin de cette ville se mariait à Melle R. Mondor, aussi de cette ville; c'est M. l'abbé Trudel qui a donné la bénédiction nuptiale.

Le marié était accompagné par son père M L. J. Collin et la mariée par M. Fidèle Mondor, son oncle. Un grand nombre d'amis étaient présents.

Le déjeuner de noces fut servi chez M. Collin, père; et après une visite chez M. Mondor, l'heureux couple partait en voyage de noces aux Etats-Unis.

Les nouveaux mariés ont reçu à l'occasion de leurs mariage, de riches cadeaux. Mentionnons entre autres, un riche service de coutellerie par la Fanfare "La Citoyenne," dont M. Collin fait partie, et un buffet de valeur par les amis; cette présentation de souvenirs a donné lieu à une très sympathique démonstration chez M. Collin, la veille du mariage.

Nous présentons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Lundi matin, M. Alexandre Joyal, fils de M. J. B. Joyal, conduisait à l'autel Mademoiselle Beauvais, de Saint-Boniface.

Nous offrons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Des centaines de personnes sont d'accord sur le fait que le Pain-Killer a soulagé plus de douleurs que n'importe quel autre remède Il est sans égal pour la diarrhée et la dyssenterie Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 30c.

FEUE MDE DEMERS

Nous avons appris avec beaucoup de regret la mort de Mde docteur Demers, survenue à Ste. Anne des Chênes vendredi dernier. Madame Demers était fille de M. Richer, le préfet de la Municipalité de La Vérandrie.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis. M. le curé Giroux officiait.

Nous prions M. le docteur Demers, et la famille de la regrettée défunte d'accepter l'expression de nos plus vives sympathies.

LA CHOSE EST PROUVEE

Les affections de la gorge et des poumons seront guéries par le BAUME RHUMAL, le remède par excellence.

L'HON M ROYAL

Feu l'hon. M. Royal ne sera pas inhumé à Saint-Boniface, comme les dépêches l'avaient d'abord annoncé. Les restes du distingué défunt reposeront au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal.

BY RAIL, [illegible] LAKE, WAGHORN'S GUIDE

LA BONNE AVENTURE

UNE ÉTUDE INTÉRESSANTE

Envoyez-nous votre adresse, un timbre de 2cts. et le nom du journal où vous avez vu cette annonce, et par le retour de la malle nous vous enverrons l'un des petits livres des plus intéressants qu'il soit possible d'avoir.

Ce livre contient, en forme concise, un traité complet de chiromancie, bonne aventure, avec tassé doninos, cartes et interprétation de rèves.

En étudiant ce livre vous pourriez acquérir l'art d'amuser vos amis d'une nouvelle façon. Vous deviendrez populaires dans les cercles ou l'on s'amuse, et vous serez sacré grand diseur de bonne aventure, tout comme si vous faisiez de la magie.

Ce livre a 48 pages et contient en outre des renseignements précieux sur les fameux remèdes du Dr Chase; aussi des témoignages nombreux de personnes de toutes les parties du Canada, attestant des guérisons merveilleuses après de longues et souffrantes compagnes.

Il est remarquable comme la réputation des remèdes du Dr Chase s'est étendue partout: on les connait en Europe, en Afrique en Australie, dans toutes les colonies.

Il y a quelques jours à peine, nous recevions une commande de Belgique pour l'onguent du Dr Chase, et tout dernièrement encore une commande semblable de France, le pays par excellence dans l'art médical et la science. Et on nous a dit qu'en vain on avait cherché en France un remède égal aux pilules du Dr Chase pour le mal de reins.

Notre livre vous intéressera et vous sera gratuitement envoyé si vous nommez le journal où vous avez vu notre annonce et envoyez un timbre de deux cents pour la malle. Ecrivez distinctement vos noms et adresse et envoyez à Edmanson, Bates & Co., Toronto.

ESSOUFFLEMENT.

Les personnes qui ont le sang impur souffrent de l'essoufflement dont elles sont affectées au moindre effort musculaire. Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, en fortifiant le sang, guérissent ce malaise pénible. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez la Cie Medicale Franco-Coloniale, Montréal.

M EUGENE PARADIS

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Eugène Paradis, décédé hier à Saint Boniface.

M. Paradis était âgé de 58 ans. Il fut l'un des premiers pionniers de l'Ouest.

En arrivant au pays, M. Paradis se rallia à un parti d'arpenteurs du gouvernement et les accompagnaient jusqu'à la rivière Saskatchewan. De retour à Winnipeg il fut employé dans les bureaux du gouvernement pour distribuer les grains. Depuis 4 ans, il était au département des douanes à Winnipeg.

M. Paradis laisse une femme et quatre enfants. Nous offrons à la famille éplorée nos condoléances les plus sincères.

C. M. B. A.

A une assemblée de l'A. C. B. M. tenue hier soir, une résolution de condoléances a été adoptée à l'occasion de la mort du frère Eugène Paradis.

Il a été aussi décidé que la succursale de Saint-Boniface porterait le deuil durant un mois, et tous les membres sont priés d'assister en corps et avec insignes aux funérailles du frère défunt.

La réunion se fera à la salle de l'Association une demie heure avant le départ du convoi funèbre de la résidence du défunt. Les funérailles auront lieu vendredi.

POUR LES DYSPEPTIQUES

La dyspepsie est une des grandes misères de la vie humaine; les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard employées suivant le traitement, guériront rapidement cette maladie. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez La Cie Medicale Franco-Coloniale, Montréal.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

Séance régulière du consei de ville lundi prochain.

—M. C. A. Gareau est arrivé hier de l'Est où il était allé faire ses faire ses achats d'automne et d'hiver.

—Melle Thérien, de Brandon, est en visite chez Melle B. LaRivière, fille de l'hon. M. LaRivière.

Le pèlerinage annuel à la grotte de Notre Dame de Lourdes aura lieu cette année le dimanche, 14 septembre.

—La rentrée des élèves du Collège de Saint-Boniface a lieu ce soir. Les Révérends Pères Jésuites attendent un bon contingent d'élèves cette année.

—L'assortiment de pipes d'écume, bois, platre, est enfin au Bazar, où vous trouverez un bon choix depuis 5cts à $6.00 aussi sac à tabac, porte cigares porte-allumettes etc.

—MM. J. A. N. Boyer, Arthur Gauthier et Horace Montpetit de Valleyfield, étaient de passage à Saint-Boniface la semaine dernière en route pour l'Ouest.

—Mesdemoiselles Couture, filles de M. Pierre Couture sr., de cette ville, ainsi que Melle Marion sont arrivées la semaine dernière d'une promenade de quelques mois dans la province de Québec.

Perdue—Une montre de dame, en argent, depuis la Cathédrale suivant le chemin en arrière du Collège jusqu'au Couvent des Révdes SS. Jésus Marie. Melle E Senez sera reconnaissante à toute personne, lui rapportant la montre.

—Madame Larose est partie jeudi dernier de Saint-Boniface pour le Pex, N-O., où elle va retrouver M. le Docteur Larose, qui vient d'être nommé, par le gouvernement, médecin officiel des réserves de cette région.

—M. J. A. Petit, qui a fait la campagne du Transvaal, est arrivé des Bermudes ces jours derniers, pour se fixer au Manitoba. M. Petit est, durant son séjour à Winnipeg, l'hôte de M. Jos. T. Dumouchel. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour vos valises, porte manteaux, courroie de voyages, coffre, venez au Bazar, Rue Dumoulin, vous pourrez choisir dans plusieurs sortes, valises en bois en cuir, en fer de couleur ainsi qu'en toile, toujours au Bazar.

—M. Joseph Prud'homme, fils de l'hon. Juge Prud'homme, laissait Saint-Boniface, dimanche, pour Montréal, où il va continuer ses études théologiques. Melle L. Prud'homme, sa sœur, et Melle A. Auger, fille de M A. I. Auger de cette ville, partaient en même temps pour Québec, où elles vont compléter leur éducation chez les Dames Urselines.

OFFICIAL TIME WAGHORN'S GUIDE, 5c

Town of St. Boniface

Promulgation of certain By-Laws of the Town of St. Boniface

Notice is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface has passed and approved of the several by-laws hereinafter mentioned:

By-Law No 164 regarding local improvements in the Town.

By-Law No. 168, regarding the construction of Sewers generally.

By-Law No. 169, to secure the sanitary condition of buildings.

By-Law No. 172, for creating a debt of $2,000.00 for the construction of a common Sewer on Dumoulin Street from St Joseph Street to the Red River.

By-Law No 182, to impose a tax or license on circuses etc:

By-Law No. 179, providing for the early closing of shops.

For creating debts for the construction of sidewalks in the Town as follows:

No. of By-Law	Location of work	Amount of debt.
184	On Dumoulin Street, South side, from St. Joseph St to Town Hall	$123.42
185	On LaVerendrye St. South side, between St. Joseph and College Street	$239.58
186	On Marion Street, South side, between Tache Avenue and St. Mary's Road	$294.36
187	On Marion St., North side, from Taché Avenue to St. Mary's Road	$281.25
188	On Horace St., north side, from Taché Avenue to St. Joseph Street	$205.06
189	From Marion St. to St. Mary's Road east side of Taché Avenue and on St. Mary's Road, South West side, to Block D. Plan 386	$882.81
190	On St. Joseph St., west side, from Dumoulin St to Provencher Avenue	$89.76

By-Law No. 191 to consolidate by-laws No. 184, to 190 and to issue a debenture of $2000.31.

By-Law No. 195 for creating a debt of $6946.00 for the construction of a Sewer on Taché Avenue from Dumoulin Street to Provencher Avenue, and on Provencher Avenue, from Tache Avenue to Thibault Street.

By-Law No. 196, for creating a debt of $6562.00 for the construction of a Sewer on Taché Avenue from Dumoulin St. to Notre-Dame Street and on Notre-Dame Street from Taché Avenue to Thibault Street.

By-Law No 197, for creating a debt of $2330 00 for the construction of a sewer on Dumoulin Street from St Joseph Street to St Jean-Baptiste Street.

By law No 198, to consolidate by-laws 195, 196, 197 and to issue debentures to the amount of $15,838.00.

By law No. 199, for creating a debt of $15,000.00 for establishing a system of electric lighting in the Town.

By-law No. 200, for creating a debt of $100,000.00 for a system of waterworks in the Town.

By-Law No. 201 for permitting the connection of a private drain corner of Masson and Messager Streets, with the sewer of Provencher Avenue.

By-Law No 202, to authorize the submission to the rate-payers of by-law No. 9 of the School District of St. Boniface (No. 1188) creating a debt of $4000.00 for the purpose of purchasing a school site in ward 4 of the Town and erecting thereon a school house and furnishing the same.

By-Law No. 203, to amend by-law No. 111, of the Town of Saint-Boniface giving to the Winnipeg Electric Street Railway Co., the right to construct and operate its lines of Electric Railway together with works for power or lighting purposes on any of the Streets in the Town for thirty years on certain conditions therein mentioned.

And all persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by laws or any one of them or any part thereof quashed must make his application for that purpose to a judge of the court of King's Bench, sitting in chambers, within two weeks next after the publication of this notice once a week for three successive weeks, in the news paper called "Le Manitoba" or he will be too late to be heard in that behalf.

St Boniface, 17 August, 1902.

THEO. BERTRAND,
Secretary Treasurer.

NAISSANCE

En cette ville, le 29 Août, la femme de M Edouard Guilbault, un fils.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des Octrois Gratuits de Terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Ville de Saint-Boniface

Soumissions pour Débentures $115.000

Des soumissions pour l'achat de debentures de la Ville, savoir $100,000 00, émises pour la construction et l'établissement d'un aqueduc et $15,000.00 pour l'établissement d'un système d'éclairage électrique, seront reçues jusqu'à lundi le 13 octobre prochain à 5 heures p. m. Ces debentures sont remboursables dans 20 ans et portent intérêt à raison de cinq par cent par an payable semi-annuellement à Winnipeg.

L'argent devra être payé et les débentures livrées à Winnipeg.

Les soumissions devront être adressées au soussigné et porter la suscription "Soumissions pour Débentures."

Saint-Boniface 26 Août 1902.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

SOUMISSIONS

Des soumissions seront reçues par le soussigné à Roland P. O., jusqu'au 5 septembre 1902 pour l'excavation et achèvement d'environ trois milles de canal couvrant à peu près 17,000 vgs cubiques et commençant au SE ¼ Sec 31-7-1 E du côté ouest vers Sec 26-7-1 W. Plans et spécifications au departement des travaux Publics, Winnipeg. Les soumissionaires indiqueront un prix par verge cubique. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée. Ouvrage devant être terminé le 10 novembre 1902.

D. PRITCHARD,
Entrepreneur,
Roland.

A VENDRE

Une machine à battre J. I. CASE, Américain en parfait ordre, peut s'adapter soit à engin à vapeur où pouvoir à chevaux.

S'adresser à
N. H. HOUDE, St. Boniface.

A Propos d'Agriculture

(Suite)

Contre la sauterelle des Montagnes Rocheuses, on prend 1 partie de vert de Paris, 1 partie de sel (sinon les sauterelles n'y toucheront pas) et 1 partie de son. On en fait une pâte, en ajoutant autant d'eau que le mélange peut en prendre. On le répant en grumeaux aussi petits que possible. Une livre de vert de Paris devrait faire assez de mélange pour une bande de terrains de deux milles de longueur sur tous les deux jours.

Si les pois de semence n'ont pas été traités pour la destruction de la bruche du pois, il faut aussitôt que possible après la récolte fumiger les pois au bisulfure de carbone. Contre la teigne du pois, on applique à l'aide du pulvérisateur un mélange de 1 livre de Paris, de 1 livre de savon à l'huile de baleine et de 100 gallons d'eau.

Contre le ver gris panaché, dont le papillon mère est connu en France sous le nom de "rubiconde", le Dr. Fletcher a trouvé les deux remèdes ci-après satisfaisants: 1–Placer des bandes de papier ou de fer-blanc autour des plantes annuelles qu'on repique, et 2–d'empoisonner les chenilles soit avec des appats de plantes fraiches attachées en paquets et qu'on a plongés dans un mélange d'eau et de vert de Paris, ou avec quelque autre poison qu'on distribue à courts intervalles dans le terrain infeste, lorsque le ver gris apparaît. Une modification de ce remède, qui, la saison dernière, a donné la plus grande satisfaction en Colombie Britannique, est connue sous le nom de remède au son empoisonné. On l'a en premier lieu employé avec succès en Californie, il y a quelques années, contre les sauterelles dans les vignes. Depuis lors on s'en est servi de plus en plus, en raison de son efficacité et de la facilité avec laquelle on le prépare et l'applique. Ce mélange consiste simplement en son, humecté d'eau sucrée, et en vert de Paris, dans la proportion de 1 livre dans 50 de son. Pour faire ce mélange la méthode plus commode est d'humecter une petite quantité de son avec l'eau sucrée, quelques onces de sucre dans un seau d'eau,–et puis d'ajouter du son sec jusqu'à ce que toute la masse soit presque sèche. Si l'on ajoute le vert de Paris sans humecter le son, il descend au fond avec une remarquable rapidité lorsqu'on le brasse. Si l'on veut on peut employer le mélange très humecté, en ajoutant de l'eau, de manière à le réduire en bouillie épaisse; sinon il faut ajouter du son jusqu'à ce que le mélange s'écoule facilement entre les doigts. On peut ensuite l'appliquer sur le terrain, soit autour des plantes à protéger, ou bien on peut le déposer sur une ligne à côté des raies des plantes.

(A Suivre).

AVIS

EST par les présentes donné que l'assemblé annuelle des actionnaires de la "The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld.," aura lieu le 15 Septembre 1902 à trois heures p.m, au bureau du soussigné à Saint-Jean Baptiste pour recevoir le rapport des directeurs pour les opérations de l'année écoulée, et pour élire un nouveau Bureau de directeurs.

Daté à Saint-Jean Baptiste ce treizième jour d'Août 1902.

JOSEPH BARIL,

Séc.-Trésorier, "The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld".

FEUILLETON DU MANITOBA.

QUELQUES CHAPITRES

Du II Vol DE L'HISTOIRE DE L'OUEST CANADIEN

PAR

L'abbe G. Dugas Ptre

No. 4

CHAPITRE I

Cependant, le vénérable évêque résidait dans le voisinage du fort Douglas. Au reste, l'historien Gunn, contemporain des premiers colons écossais, ne dit pas un mot contre la conduite attribuée aux agents de Lord Selkirk; pourtant, Gunn était plus en état d'être bien renseigné que Ross, qui n'est venu que fort longtemps après.

Il est possible que certains agents de Lord Selkirk aient donné lieu à des mécontentements, chez quelques colons écossais; mais quand on n'entend que des mécontents pour écrire l'histoire on court grand risque de la fausser. Ceux qui écriront l'histoire de notre époque en Canada de 1888 à 1902 d'après ce que racontent les journaux nous prendront pour une bande de brigands dignes des bagnes et cependant il ne manque pas de très honnêtes gens chez les canadiens d'aujourd'hui.

A l'année 1822 se rapportent encore quelques évènements qui, peu importants en eux-mêmes, ne laissèrent pas de procurer de notables avantages à un pays comme la Rivière Rouge, où tout était à créer.

La Compagnie de la Baie d'Hudson amena d'Europe sur son vaisseau un constructeur de moulins, un fabricant de charrues, un forgeron et un arpenteur, M. Kamps.

Les champs arpentés à l'arrivée des premiers colons avaient dix chaines sur la rivière et quatre vingt-dix chaines de profondeur. Après l'arrivée de M. Kamps on adopta un autre mode d'arpentage.

Au lieu d'avoir dix chaines de front, ils n'en eurent que huit, mais on leur donna cent soixante chaines de profondeur, ce qui accordait au fermier une terre de 128 acres anglais. Plusieurs serviteurs de la Compagnie furent autorisés en compensation de leurs services passés à s'établir sur un lot de leur choix dans la colonie; seulement la quantité d'acres qui leur était accordée ne dépassent pas cent, et, pour avoir un lot de 160 acres, ils devaient s'engager à payer dans la suite le surplus à raison de cinq schellings l'acre.

Chaque commis et interprète fut mis en possession d'un lot de 160 acres. Ceux de ces serviteurs qui n'avaient vécu jusqu'alors que dans les sombres et froides régions du nord, où la nature désolée est couverte de glace durant les deux tiers de l'année, furent fort surpris à l'aspect des plaines fertiles de la Rivière Rouge; ils n'en revénaient pas d'admiration à la vue de ces champs couverts de luxuriantes moissons et de ces riches prairies où une herbe abondante offrait des pâturages inépuisables aux troupeaux de buffles sauvages, aussi bien qu'à ceux des fermiers; ces colons, en faisant la comparaison de la vie misérable qu'ils avaient menée jusque à, s'attachèrent à la Rivière-Rouge et ne consentirent jamais plus tard à l'abandonner, malgré les épreuves que la colonie eut à subir.

Le capitaine Bulger, après son installation comme gouverneur de la colonie, eut bientôt l'occasion de montrer son énergie en châtiant d'une manière exemplaire l'insolence d'un sauvage, qui, pris de boisson, avait tenté de tuer le gouverneur au fort Douglas.

De tout temps, les indiens autour des forts s'étaient permis, comme rois du pays, de faire le vacarme et le tapage sans encourir aucun châtiment.

Lorsqu'ils étaient nombreux et pris de boisson, personne n'osait les ramener à l'ordre, surtout s'ils ne faisaient que s'assommer entre eux; un blanc devenait-il leur victime, c'était tant pis pour lui. Cette impunité les rendait arrogants, et le gouverneur Bulger résolut de mettre un terme à ce désordre. Il fit arrêter sur le champ le sauvage qui l'avait menacé de son couteau, fit son procès et (de plus) le condamna séance tenante à recevoir sur les épaules une vingtaine de coups de fouet. Ce sauvage s'appelait: "La grande médecine" et était considéré comme un des plus importants par sa tribu; il était campé avec les siens à une petite distance du fort. Aussitôt que le chef du camp apprit la condamnation de l'homme à la médecine, il accourut au fort avec ses guerriers pour protester contre l'affront que les sauvages allaient recevoir dans le châtiment de leur frère, mais leurs manifestations n'eurent pas pour effet d'effrayer le gouverneur; le condamné fut lié à l'affût d'un canon et un grand allemand nommé Bonaparte devint l'exécuteur des hautes œuvres. Armé d'un fouet à neuf branches il administra au sauvage sans crainte ni miséricorde, la punition décrétée; puis sa tâche remplie, il rendit la liberté au prisonnier.

Les camarades du sauvage, témoins de son malheur entonnèrent, le chant de guerre et firent mine de vouloir attaquer les blancs.

Alors, le gouverneur, sans s'émouvoir les envoya avertir de sortir immédiatement de la colonie, si leur chef voulait éviter la honte d'être arrêté et fouetté comme l'homme de la grande médecine. A cette menace, ils cessèrent leurs clameurs et se hâtèrent de lever le camp pour s'enfuir au lac Winnipeg.

La conduite énergique du gouverneur eu le bon effet de délivrer la colonie de cette bande de sauvages pendant un an et de rabattre leur arrogance pour l'avenir.

Les historiens anglais de la Riviere Rouge ont presque toujours parlé avec mépris et dédain de la classe pauvre des métis français qui, après être revenus des districts du nord, continuèrent encore longtemps, après leur arrivée dans la colonie, à vivre de chasse et de pêche, à la façon des indiens. Gunn dit dans son histoire (page 241) édition 1880, qu'ils abandonnèrent difficilement leurs habitudes dégradées. Ces historiens manquent ici de justice et de charité dans leur appréciation. Ross, en particulier, se laisse aller à des satires indignes d'un ecrivain sérieux.

Nous nous plaisons, nous, à rendre justice aux Ecossais, que nous estimons (quoiqu'ils ne fussent pas sans défauts) parce que la loyauté demande qu'un historien sache bien faire la part des circonstances quand il parle des peuples comme des particuliers.

En disant que les familles métisses françaises étaient dans une condition dégradée, "degraded condition" l'historien Gunn calomnie ces familles. Elles étaient pauvres et dénuées de tout mais la pauvreté n'est pas une dégradation, ce qui dégrade, c'est le vice; or, les familles pauvres parmi les métis en général ne sont pas vicieuses. On a pu leur rapprocher une grande insouciance pour l'avenir, un manque complet de prévoyance, mais ce défaut n'est pas une immoralité et, dans l'état d'abandon où ces familles avaient vécu jusqu'à l'arrivée des missionnaires il est fort étonnant que ceux-ci ne les aient pas trouvés réellement dans un etat de dégradation.

En 1823, des particuliers firent venir des Etats-Unis quelques paires de bœufs et quelques vaches; mais le prix de ces animaux fut exorbitant. Une seule de ces vaches se vendit 25 louis sterling, les pauvres colons ne purent songer à s'en procurer.

Mgr Provencher fut le premier dans la colonie qui se monta une ferme avec un troupeau d'animaux; il fit d'énormes sacrifices pour s'en procurer et assurer par là a la mission des moyens de subsistance, quand la chasse ou la pêche venait à manquer.

CHAPITRE II.

En 1823, Mgr Provencher écrivait à Mgr Plessis à Québec:

"Nous avons passé l'hiver assez bien. La récolte de l'année dernière nous a fourni une aisance que nous n'avions pas auparavant. Le peu de consistance que parait acquérir la colonie décourage les colons. La plus grande partie d'entre eux n'attendent que les moyens pour sortir du pays."

(Mgr Provencher ne parle dans ce titre que des colons venus du Canada et des militaires à qui Lord Selkirk avait distribué des terres. Quant aux Ecossais venus d'Ecosse, ils ne songèrent jamais à abandonner leurs fermes, malgré les désastres causés par les sauterelles et les inondations.)

"On ne sait comment vont être gérées les affaires (par la Compagnie). Notre gouverneur Bulger, qui est un homme très estimé, n'a pas encore de successeur connu. Il a reçu l'ordre de remettre les affaires entre les mains de la Compagnie. Va-t-elle être chargée de tout? Je l'ignore, il parait qu'on n'a pas écrit clairement là dessus d'Angleterre. La Compagnie, qui veut mal représentée ici, n'est pas aimée des colons. Si la chose est ainsi, je ne doute pas qu'un bon nombre d'entre eux vont gagner chez les Américains; il y en a déjà qui l'ont fait ce printemps. En quittant le pays, ils laissent leurs dettes aux héritiers de Lord Selkirk. Depuis que le comité d'Angleterre a donné des parts aux anciens commis du nord, ceux-ci sont devenus intéressés; il leur faut de l'argent, peu importe le moyen; je ne crois pas que la colonie les occupe fort. Je crois que si la mission était encore à demander, elle le serait longtemps. Enfin, la perspective offre bien des contrariétés que la Providence fera peut être disparaitre. Je n'en suis pas étonné, parce que je les avais prévues et que je m'y attendais. Dieu veuille me donner le courage d'en tirer avantage pour l'autre vie. Tout parait mal organisé pour les colons.

(A suivre)